

**DROIT D'INITIATIVE** Le comité d'initiative de PubliLac a essuyé un nouveau revers. Le préfet Werner Köntzer tranchera bel et bien dans l'affaire du recours contre l'invalidation des textes

## Nouvelle défaite pour PubliLac

### RAPPEL DES FAITS

Les deux initiatives PubliLac, déposées à Bienne et Nidau, ont été invalidées par les autorités des deux communes le 20 juin dernier. En substance, les deux textes demandent le maintien «d'une surface verte publique au bord du lac», en marge du projet Agglolac. Bienne et Nidau ont invalidé les textes, parce qu'une initiative doit viser à proposer des changements et non le maintien d'une situation actuelle et, deuxièmement, parce que des personnes n'ayant le droit de vote ni à Bienne ni à Nidau font partie du comité d'initiative, ce qui viole les dispositions constitutionnelles sur le droit de vote.

VIVIAN BOLOGNA

Il l'avait annoncé le 20 juin dernier. Le comité d'initiative PubliLac a fait recours à la mi-juillet auprès de la préfecture de Bienne contre la décision des autorités biennoises et nidowiennes d'invalidation de ses textes. Pour corser le tout, il a aussi déposé une demande de récusation auprès de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE). «Les recourants ont demandé que le préfet de Bienne soit dessaisi de l'affaire. Le comité estimait que celui-ci s'était déjà exprimé sur le fond avant la décision des autorités biennoises et nidowiennes», explique David Sansonnens, préfet suppléant. «En effet, selon la loi, toute personne appelée à rendre une décision sur



Le comité d'initiative PubliLac avait remis quelque 3600 signatures au total à Nidau et Bienne. ARCHIVES

recours doit se recuser si elle pourrait apparaître comme prévenue en faveur de l'une des parties.»

Les initiants mettent en cause l'impartialité de Werner Köntzer que cite le directeur des programmes de TeleBilingue le 24 mai dernier, dans les nouvelles de la chaîne régionale: «Werner Köntzer estime que seules des personnes établies dans la commune et ayant le droit de vote peuvent siéger dans un comité d'initiative», avait-il indiqué en précisant toutefois que «le préfet ne s'est pas prononcé sur le cas Pu-

bliLac mais de manière générale».

Les initiants n'ont pas vu les choses ainsi, estimant que le préfet s'était donc déjà prononcé sur le fond et ne pouvait donc pas faire office d'instance de recours.

Mais l'Office de gestion et de surveillance (OGS) de la JCE vient de débouter les initiants. Le 29 juillet, il a rendu sa décision considérant que Werner Köntzer ne devait pas être dessaisi de l'affaire. «Le préfet a cité la loi de manière générale, il ne s'est pas prononcé sur le dossier PubliLac. On ne peut donc pas l'accuser

d'avoir choisi son camp. Il n'y a donc pas d'obstacle à ce qu'il puisse trancher l'affaire sur le fond. S'il avait fait référence à PubliLac, le cas aurait été différent», explique Markus Roth, juriste à l'OGS. Président du comité d'initiative, le Vert'libéral Max Wiher indique que le comité n'a pas encore décidé s'il fera recours contre la décision de l'OGS.

Si tel n'est pas le cas, la préfecture de Bienne pourra trancher la question de fond: l'initiative devait-elle être invalidée ou non? Les villes de Nidau et de

Bienne se sont appuyées sur l'analyse de l'avocat Ueli Friederich, une sommité en matière de droit communal.

De leur côté, les initiants affirment que la validité de leurs initiatives a été confirmée par un avocat qu'ils ont mandaté. Dès lors pourquoi continuer à taire le nom de cet expert? Max Wiher n'a pas souhaité répondre à cette question. ●

[www.journaldujura.ch](http://www.journaldujura.ch)

Découvrez la saga Agglolac dans notre dossier internet et nos archives.

### NIDAU

#### Découverte d'une plantation de chanvre

La police cantonale a découvert samedi dernier une plantation indoor de chanvre dans le sillage d'une annonce liée à des dégâts d'eau. Les forces d'intervention ont constaté que de l'eau provenant d'un appartement coulait dans la cage d'escalier.

Une plantation indoor de chanvre a finalement été découverte dans l'appartement en question. Plusieurs centaines de plants, dont une partie déjà séchée, du matériel technique ainsi que de l'argent liquide ont été saisis. L'installation a été démontée et les plantes détruites. L'eau a été pompée par les pompiers professionnels de Bienne.

L'utilisateur présumé de cette installation, un homme âgé de 32 ans, a été interpellé. Il devra répondre de ses actes devant la justice. ● CPB-VB

### PRIX CULTUREL

#### Qui sont les papables?

Qui recevra le Prix culturel de la Ville en 2013? Les propositions peuvent parvenir au Service de la culture jusqu'au 14 août. Chaque année, la Ville décerne ce Prix, doté d'une récompense de 10 000 fr., à une personne, un groupe de personnes ou à une organisation qui a réalisé quelque chose d'important dans le domaine de la création culturelle. Le lauréat ou la lauréate ou son œuvre, doit avoir un lien avec la ville ou la région biennoise. La Ville distingue aussi des personnes ou organisations qui ont œuvré de manière intensive dans le domaine culturel. La distinction n'est pas accompagnée d'un prix en espèces. ● C-VB

**CULTURE** Les mesures du canton pour améliorer les bibliothèques régionales critiquées

## Le CAF défend le bilinguisme de la Bibliothèque

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a réagi hier dans un communiqué au projet de stratégie cantonale des bibliothèques régionales. Il dénonce notamment les mesures qui portent préjudice au bilinguisme de la Bibliothèque de Bienne.

En mai dernier, la Direction de l'instruction publique cantonale (DIP) a publié un catalogue de propositions visant à développer et à améliorer les prestations des bibliothèques régionales. Ces mesures ont été établies par une entreprise externe chargée d'évaluer le réseau bibliothécaire. Les acteurs concernés par ce rapport stratégique (communes, bibliothèques, secteurs de l'enseignement, etc.) étaient invités à transmettre leur prise de position jusqu'au 31 juillet.

En premier lieu, le CAF rejette une proposition de financement cantonal des bibliothèques. Le document suggère, entre autres, de subventionner en partie les établissements en fonction du nombre d'habitants. «Ce forfait ne permettrait pas de prendre en compte les surcoûts engendrés par



La Bibliothèque municipale perçoit une subvention cantonale qui tient compte du public du Jura bernois. ARCHIVES

le fonctionnement entièrement bilingue de la Bibliothèque de Bienne, réagit le CAF. Celle-ci doit acheter une offre complète de livres tant en français qu'en allemand». Directrice adjointe de l'établissement, Béatrice Perret Anadi abonde dans le même sens: «Nous ne pourrions pas nous satisfaire d'un tel mode de subventions».

Actuellement, la Bibliothèque municipale perçoit une subvention cantonale particulière, qui tient compte de la population du Jura bernois. Ce supplément permet d'assumer les frais liés au bilinguisme.

#### «Une erreur à corriger»

Le rapport stratégique publie une estimation de la portée ré-

gionale de chaque bibliothèque. Or, en ce qui concerne l'établissement biennois, seule la partie germanophone de la ville et le Seeland ont été pris en compte pour cette évaluation. La partie francophone se retrouve rattachée aux quatre bibliothèques du Jura bernois (à La Neuveville, Moutier, St-Imier, et Tavannes). Pour le CAF, il s'agit d'«une er-

reur» que le canton doit corriger. «Les clients francophones, qui représentent 40% du public total, n'ont pas été pris en considération», regrette Béatrice Perret Anadi.

Finalement, le CAF invite le canton à rejoindre le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). La Bibliothèque de Bienne pourrait ainsi intégrer à moindre coût le catalogue informatique RERO, dont font partie d'autres établissements bilingues, dans les cantons du Valais et de Fribourg. «Cela représenterait des économies en termes d'achat de collections et de catalogue», précise la directrice adjointe.

À l'instar du CAF, la Bibliothèque de la Ville a aussi fait part de ses doléances au canton. «Nous sommes sur la même longueur d'onde que le CAF», indique Béatrice Perret Anadi. La DIP a reçu 32 prises de position. «Nous allons en discuter à l'interne. Nous déciderons alors quelle suite nous allons leur donner», informe Elisabeth Müller, déléguée aux bibliothèques du canton. ● DNI

### PLACE CENTRALE

#### Une journée de tests auditifs gratuits

L'équipe itinérante du groupe Amplifon fera halte demain sur la place Centrale. De 9h à 17h, des spécialistes de l'audition proposeront des tests auditifs aux personnes intéressées et répondront à toutes les questions ayant trait à l'ouïe.

Pour une première évaluation, il sera possible d'effectuer soi-même un test rapide à l'écran, n'excédant pas une minute et permettant de constater d'éventuelles anomalies. Si tel est le cas, les spécialistes présents réaliseront un test audiométrique complet, d'une durée d'une dizaine de minutes environ, dans une cabine insonorisée. Les résultats seront reportés sur un passeport auditif personnel. Les conseillers recommanderont un examen supplémentaire, si cela s'avère nécessaire. Les tests sont gratuits et sont destinés à tout le monde.

Amplifon est un groupe international spécialisé dans le conseil en matière d'audition et dans l'ajustement des systèmes auditifs. ● C-DNI